

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 007-200039808-20240924-2024_09_017-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 24 septembre 2024
Convocation du 17 septembre 2024

N° 2024_09_017

Objet : Ressources Humaines – Versement d'une prime pour un agent en contrat Volontariat Territorial en Administration - VTA

Le 24 septembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LANAS salle Papillon sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents : Nicole ARRIGHI, Lison BOICHUT, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Maryse RABIER, Simone MESSAOUDI

Pouvoirs Antoine ALBERTI à Vincent CERVINO, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Guy MASSOT

Nombre de membres en exercice : 37 - nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 32

Vote contre : pour : 32 abstention :

Nadège ISSARTEL, vice-présidente aux ressources humaines rappelle que dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement met en place le volontariat territorial en administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements du plan de relance.

Une prime d'installation de 5 000 € est allouée sous le nom de "coup de pouce sac-à-dos », elle est versée par l'Etat à la collectivité, charge à celle-ci de la verser au jeune engagé comme VTA. La prime de 5000 € est imposable mais n'est pas soumise à charges sociales.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Président à verser la prime d'installation de 5 000 € aux agents sous contrat Volontariat Territorial en Administration.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Guy MASSOT